

Pour une « vraie » règle de vie

Pendant l'année et lors des camps auxquels tu participes, tu vas être amené à élaborer une règle de vie pour ton Unité et/ou ton Équipage. Pour cela, arrives-tu bien à distinguer ce qui ne relève pas de la règle de vie mais de la loi ou du règlement ?

• La loi:

elle n'est pas négociable et rappelle les règles fixées par la République et celles de l'association (son projet éducatif, ses valeurs).

• Le règlement:

il n'est pas négociable et fixe les règles :
– choisies par le directeur et son équipage concernant le fonctionnement de l'année ou du camp et séjour,
– et/ou le règlement intérieur du lieu dans lequel tu te trouves.

• La règle de vie :

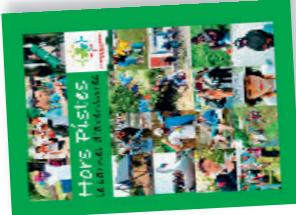
elle est négociable entre vous dans l'Équipage et dans l'Unité avec les responsables. Elle fixe vos choix quant à la vie quotidienne et aux activités. Elle est évolutive selon vos besoins.



Quizz

À chacune de ces affirmations, coche ce qu'il te semble être la bonne case :
1 Je fais du feu seulement sur les lieux prévus à cet effet
 Loi Règlement Règle de vie

- 2** Je ne consomme pas d'alcool chez les Ecclés
 Loi Règlement Règle de vie
3 Les services de mon Équipage tournent chaque jour
 Loi Règlement Règle de vie
4 J'utilise mon téléphone portable sur les temps libres.
 Loi Règlement Règle de vie



Fiche technique Hors Pistes – Vie de l'unité

Photo EEDF Jean Bart Villevaudoune, Mende, Multiphase

- 5 Après 22 h 30, les veillées bruyantes sont terminées
□ Loi □ Règlement □ Règle de vie
- 6 Je ne me lave pas quand je veux
□ Loi □ Règlement □ Règle de vie
- 7 Je ne fume pas pendant les activités Éclés
□ Loi □ Règlement □ Règle de vie
- 8 Dans notre Équipage, nous avons un chant de table
□ Loi □ Règlement □ Règle de vie

Commentaires

Voici à quoi correspond chacune de ces affirmations :

1. Le règlement : fixé par le directeur ou le lieu d'accueil.
2. La loi : elle interdit la vente et la consommation d'alcool aux mineurs.
3. La règle de vie : en Équipage, vous avez choisi qui fait quoi chaque jour et comment il le fait.
4. Le règlement : ton directeur et son équipe peuvent avoir décidé que tu as le droit d'utiliser ton téléphone pendant les temps libres, comme il peut te l'interdire complètement.
Cela peut aussi être dans la règle de vie : ton directeur peut décider avec vous de l'utilisation de vos téléphones portables.
5. Le règlement : ton directeur et son équipe ont fixé des horaires de retour au calme le soir pour le respect de chacun.
6. Le règlement : il y a des horaires adaptés aux besoins et au nombre de campeurs.



7. La loi : elle interdit la vente de tabac aux mineurs et de fumer sur les lieux d'accueil collectifs aux mineurs.
C'est aussi du règlement : ton directeur de camp peut mettre en place un règlement particulier à destination de fumeurs reconnus et autorisés par leurs parents hors du lieu d'accueil.
8. La règle de vie : par exemple, l'Équipage a sélectionné des chants et lors du conseil d'Équipage, l'un a été voté.